

Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue publiquement le 1^{er} novembre 2023 à 8h, dans la salle des délibérations du conseil municipal, située au 1386, rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle sont présents les membres du conseil suivants formant le quorum :

Madame Michèle Lalonde	Mairesse
Monsieur Richard Allard	Conseiller du district 1
Monsieur Alexandre Laganière	Conseiller du district 3
Monsieur Jean-François Robillard	Conseiller du district 4
Monsieur David Huggins-Daines	Conseiller du district 6

Madame la conseillère Arielle Beaudin et Monsieur le conseiller Gaëtan Gagné sont absents pour toute la durée de la séance.

Sont également présentes la greffière, la directrice générale ainsi que la directrice générale adjointe.

La mairesse déclare la séance ouverte à 8h.

RÉSOLUTION NO. 2023-423

Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 1^{er} novembre 2023

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Richard Allard

POUR : Monsieur Richard Allard
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil adopte l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 1^{er} novembre 2023.

RÉSOLUTION NO. 2023-424

Octroi – Contrats d'assurances 2024

ATTENDU QUE, conformément aux articles 29.9.1 et suivants de la *Loi sur les cités et villes*, la Ville de Sainte-Adèle souhaite joindre l'Union des municipalités (UMQ) et l'un de ses regroupements, pour l'achat en commun d'assurances de dommages ainsi que les services de consultant et de gestionnaire de risques de l'UMQ;

ATTENDU QUE la Ville est déjà membre d'un regroupement d'achats de l'UMQ pour les assurances biens, bris d'équipements et délits;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. David Huggins-Daines

POUR : Monsieur Richard Allard
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Sainte-Adèle joigne par les présentes l'un des regroupements d'achats de l'UMQ, pour les assurances responsabilité et automobile, à compter du 1^{er} novembre 2023, avec la firme de courtage BFL Canada pour une prime de 471 866,08\$, incluant les taxes, pour les assurances responsabilité, et une prime de 38 992,25\$, incluant les taxes, pour l'assurance automobile;

QUE la Ville de Sainte-Adèle retienne les conditions de renouvellement de l'assureur Beneva, pour les assurances biens, bris des équipements et délits du regroupement de l'UMQ, pour une prime annuelle de 98 371,41\$, incluant les taxes, pour la période du 1^{er} novembre 2023 au 1^{er} novembre 2024;

QUE la Ville de Sainte-Adèle s'engage à verser, en guise d'honoraires à l'UMQ, un montant annuel correspondant à 1 % des primes payées, le tout taxes en sus;

QUE la Ville de Sainte-Adèle s'engage à verser, à l'UMQ, une quote-part annuelle de 11 300\$ pour le fonds de garantie de l'assurance biens du regroupement et de 10 000\$ pour le fonds de garantie de l'assurance responsabilité civile pour la période 2023-2024;

QUE la Ville de Sainte-Adèle autorise l'UMQ, dans l'éventualité de la mise sur pied d'un fonds de garantie aux fins des présentes, à conserver les revenus d'intérêts générés par le placement du fonds assumé par la municipalité, en guise d'honoraires pour la surveillance des opérations de l'assureur et la gestion dudit fonds;

QUE la Ville de Sainte-Adèle mandate Fidema Groupe conseils pour un montant de 5 250\$, plus taxes, pour la période 2023-2024;

QUE la Ville de Sainte-Adèle autorise la mairesse et la greffière et directrice des services juridiques à signer, pour et au nom de la Ville, tous documents pour donner effet aux présentes;

QUE la trésorerie soit autorisée à effectuer les paiements conformément à la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2023-425

Appropriation – Réserves Aqueduc et Égouts

ATTENDU le rapport de Mathieu Gagné, directeur des Services techniques et hygiène du milieu, daté du 23 octobre 2023;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-François Robillard

POUR : Monsieur Richard Allard
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise l'appropriation d'une somme pouvant aller jusqu'à 100 000\$, selon la réalisation des dépenses d'opérations, à même l'excédent de fonctionnement affecté pour l'aqueduc;

QUE le conseil autorise l'appropriation d'une somme pouvant aller jusqu'à 95 000\$, selon la réalisation des dépenses d'opérations, à même l'excédent de fonctionnement affecté pour l'égout.

COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL AU PUBLIC

Aucune.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune.

RÉSOLUTION NO. 2023-426

Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Richard Allard

POUR : Monsieur Richard Allard
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la séance soit levée à 8h02.

(s) Michèle Lalonde

Mme Michèle Lalonde
Mairesse

(s) Audrey Sénécal

Me Audrey Sénécal
Greffière et directrice des Services juridiques